



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Commune de

FOLKLING

**Plan de Prévention
des Risques Technologiques
ELYSEE COSMETIQUES**

**Cahier de
recommandations**

Guides mis à disposition

Des guides techniques ont été réalisés à la demande du ministère concernant les différents types d'effet et en particulier les aléas de surpression dynamique et les aléas thermiques transitoires pour aider les propriétaires et leurs maîtres d'œuvre à diagnostiquer les mesures précises à mettre en œuvre. Ces guides sont notamment disponibles sur le site Internet national des installations classées :

<http://www.installationsclassées.ecologie.gouv.fr/>

Recommandations relatives aux bâtis existants à la date d'approbation du PPRT



Recommandations pour le bâti 1

Le bâti 1 est soumis aux effets suivants

Horaires	Surpression	Thermique
6h-22h	Déflagration 20-50 mbar >150 ms	/
22h-6h	Déflagration 20-50 mbar >150 ms	/

Il est recommandé de réaliser des travaux de renforcement du bâti afin de résister aux effets précisés ci-dessus en vue de protéger ses occupants.

Recommandations pour le bâti 2

Le bâti 2 est soumis aux effets suivants:

Horaires	Surpression	Thermique
6h-22h	/	/
22h-6h	Onde de choc 20-35 mbar 20-100 ms	/

Il est recommandé:

- soit de ne pas occuper le bâtiment entre 22h et 6h
- soit de réaliser des travaux de renforcement du bâti afin de résister aux effets précisés ci-dessus en vue de protéger ses occupants.

Recommandations pour le bâti 3

Sans objet

Recommandations pour le bâti 4:

Le bâti 4 est soumis aux effets suivants:

Horaires	Surpression	Thermique
6h-22h	Déflagration 20-50 mbar >150 ms	/
22h-6h	Déflagration 20-50 mbar >150 ms	/

Il est recommandé de réaliser des travaux de renforcement du bâti afin de résister aux effets précisés ci-dessus en vue de protéger ses occupants.

Recommandations pour le bâti 5:

Le bâti 5 est soumis aux effets suivants:

Horaires	Surpression	Thermique
6h-22h	Déflagration 20-50 mbar >150 ms & Déflagration 50-140 mbar 150-1000 ms	/
22h-6h	Déflagration 20-50 mbar >150 ms & Déflagration 50-140 mbar 150-1000 ms	600-1000 (kW/m ²) ^{4/3} .s

Il est recommandé de réaliser des travaux de renforcement du bâti afin de résister aux effets précisés ci-dessus en vue de protéger ses occupants.

Recommandations pour le bâti 6

Le bâti 6 est soumis aux effets suivants:

Horaires	Surpression	Thermique
6h-22h	/	/
22h-6h	Onde de choc 20-35 mbar 20-100 ms	/

Il est recommandé:

- soit de ne pas occuper le bâtiment entre 22h et 6h
- soit de réaliser des travaux de renforcement du bâti afin de résister aux effets précisés ci-dessus en vue de protéger ses occupants

Recommandations pour le bâti 7

Le bâti 7 est soumis aux effets suivants:

Horaires	Surpression	Thermique
6h-22h	Déflagration 20-50 mbar >150 ms	/
22h-6h	Déflagration 20-50 mbar >150 ms & Onde de choc 20-35 mbar 20-100 ms & Onde de choc 35-50 mbar 20-100 ms	600-1000 (kW/m ²) ^{4/3.s} & 1000-1800 (kW/m ²) ^{4/3.s}

Il est recommandé de ne pas occuper le bâti 7 de 22h à 6h et d'effectuer les travaux pour se protéger des effets précisées ci-dessus pour le créneau horaire de 6h à 22h.

En cas d'occupation entre 22h et 6h, il est alors recommandé d'effectuer le reliquat des travaux « prescrits dans la limite des 10% de la valeur vénale du bien ».

Recommandations pour le bâti 8

Le bâti 8 est soumis aux effets suivants:

Horaires	Surpression	Thermique
6h-22h	Déflagration 20-50 mbar >150 ms & Déflagration 50-140 mbar 150-1000 ms	/
22h-6h	Déflagration 20-50 mbar >150 ms & Déflagration 50-140 mbar 150-1000 ms	600-1000 (kW/m ²) ^{4/3.s} & 1000-1800 (kW/m ²) ^{4/3.s} & > 1800(kW/m ²) ^{4/3.s}

Il est recommandé de ne pas occuper le bâti 8 de 22h à 6h et d'effectuer les travaux pour se protéger des effets précisées ci-dessus pour le créneau horaire de 6h à 22h.

En cas d'occupation entre 22h et 6h, il est alors recommandé d'effectuer le reliquat des travaux « prescrits dans la limite des 10% de la valeur vénale du bien ».

Recommandations pour le bâti 9

Sans objet

Recommandations pour le bâti 10

Sans objet

Recommandations pour les usages sur terrain nu

Il est recommandé de ne pas autoriser les manifestations (sportives, culturelles, commerciales ou autres) ni le stationnement.